



**Le mot de l'impertinente :**

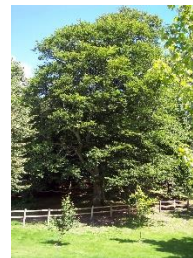
*Je vais vous conter l'histoire d'une idée généreuse et un peu folle en ces temps de repli sur soi d'un groupe associatif qui, soucieux du bien-vivre de ses concitoyens, se prit à rêver d'offrir à chaque commune du Seignanx un arbre « citoyen ». L'on évoqua des arbres n'existant pas forcément sur la ou les communes pour conforter le symbole mais choisis aussi pour leur résistance aux aléas du réchauffement climatique, ces arbres appelés à connaître les descendants de nos descendants ...las, les arcanes de l'Administration sont inflexibles...point de fantaisie et encore moins d'innovation, non, non, alignons-nous sur les listes proposées par les organismes éclairés. Les Sages décidèrent donc de ne point en découdre avec les frileux aussi, attristés, choisirent-ils un arbre consensuel. Fin de l'histoire...*

**Qui a dit que l'ennui naquit un jour de l'uniformité ?!!**

**A vos agendas ! Notez et venez participe aux 3 animations/réunions prévues en décembre**

**Vendredi 9 décembre à 14h ; PLANTATION DE L'ARBRE CITOYEN,  
Zone enherbée derrière le collège Jean Rameau, St Martin de Seignanx**

A l'initiative de Patrick Bléno, dans le cadre de notre accréditation environnementale et du développement durable, l'Association proposera tous les ans la plantation d'un arbre que nous appellerons « Arbre citoyen » dans une des 8 communes du Seignanx. La commune de St Martin a été choisie pour 2016. Les Pépinières Bernajuzan de St André de Sx ont accepté d'être partenaire de cette opération. Le PLUI à venir de la communauté de communes nous imposant de choisir parmi les espèces endogènes, il a été retenu après avoir eu l'aval du Maire Lionel CAUSSE, la plantation d'un Hêtre vert encore appelé Hêtre commun, qui sera au stade adulte « espèce remarquable » et « espèce locale » (photo de droite).



Tulipier de Virginie choisi lors de notre dernière réunion...

Madame Sanchez, directrice de l'école primaire Jean Jaurès a mobilisé une classe de CE2 pour la plantation ; les parents d'élèves seront invités... A partir du mois de janvier, un projet de découverte de l'Arbre sera mis sur pied avec les 24 élèves.

**Vendredi 9 décembre : RÉUNION DE CONCERTATION CONTRE LA LGV À L'INITIATIVE DU CADE  
Salle Hantz Ondoan à Mouguerre à 20h15**

Non ! Malgré l'avis négatif de la DUP, malgré tous les rapports commandités par le gouvernement, la LGV n'est pas encore morte. Elle bouge encore et continue de menacer nos finances publiques, la vie des personnes directement concernées par le tracé. Venez nombreux soutenir notre refus à ce GPIL.

(Co-voiturage : merci de vous inscrire en envoyant votre N° de tel sur : [lesriverainsduseignanx@gmail.com](mailto:lesriverainsduseignanx@gmail.com))



**Mercredi 14 décembre à 19h30 : CONFÉRENCE SUR L'ARBRE EN MILIEU URBAIN ET PÉRIURBAIN**  
**Salle Camiade à St Martin**

Patrick Bléno, Expert Arboricole, membre de l'Association A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables : Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde) nous fait le plaisir de mettre son savoir au service de notre association et de partager pour **Mieux connaître « l'Arbre », ses fonctions sociales, économiques, écologiques et environnementales.**

La soirée sera suivie d'un pot de l'amitié. Venez nombreux...

**Dossiers en cours :**

Comme vous le savez, nous faisons de nombreuses recherches (sur papier, internet, sur le terrain) afin de traiter nos dossiers avec le plus de connaissances possibles. Notre lettre mensuelle ayant vocation à rester relativement courte, nous vous invitons à aller sur le site <http://club.quomodo.com/lesriverainsduseignanx> pour approfondir vos connaissances.

**1 - Dossier LINKY**

**Compteur des communes ayant voté contre : 289 sur les 500 concernées par les installations à ce jour**

**1- De plus en plus de perturbations voire des incendies**

Des dysfonctionnements voire des incendies dans le Tarn (infos relayées par La voix du Nord le 9/09/2016, La Dépêche du Midi » le 27/10/2016) deviennent de connaissance publique : lampes de chevet qui s'allument toutes seules, ordinateurs en surchauffe avec ventilation qui tourne à fond, volets qui s'ouvrent en pleine nuit et se ferment en plein jour. Et pour les 2 Linky qui ont pris feu, l'alerte de surchauffe n'a pas fonctionné : Cette fois, les conséquences ont par chance été limitées. Mais on peut se poser la question de la responsabilité en cas d'incendie d'une habitation et/ou de décès d'un ou plusieurs habitants.



**Les maires doivent protéger leurs administrés.**

**A noter :** Les mutuelles envoient à leurs adhérents des informations sur des recommandations santé en matière de protection contre ces ondes électromagnétiques. (Voir exemple sur notre site). Bientôt, ils vont pouvoir nous dire qu'ils nous l'avaient bien dit.

**2- « Enédis est un opérateur Big Data qui gèrera bientôt 35 millions de capteurs ».**

Ce n'est pas nous qui le disons, mais Philippe Monloubou, président du directoire d'Enédis, dans une interview relayée sur le Journal du Net. **Quid des justifications initiales du programme Linky, des économies d'énergies, etc....**

**3- Montpeyroux (24), Montferrand du Périgord (24): 2 petites communes traînées devant le Tribunal Administratif de Bordeaux par Enédis**

Le choix des villages (2 communes de 425 et 163 Habitants), traînées en justice, la manière (procédure lancée en référé alors que la pose est prévue à Montferrand du Périgord en 2019), l'absence à l'audience de la Préfecture de Dordogne (alors que c'est elle qui a demandé la condamnation) en dit long sur :

- la volonté d'Enédis de faire peur mais en s'attaquant uniquement aux plus faibles ...
- la démission des services de l'État quant à la protection des citoyens devant les intérêts de certains ... (amiante ? médiateur ?)

Heureusement, une certaine résistance s'organise ;

- Collecte spontanée de plus de 1200€ pour la Commune de Montferrand (paiement de son injuste condamnation.)
- Dénonciation par l'Association des Maires du Finistère de ces méthodes et de cette campagne d'intimidation.

**3- Conférence de Stéphane Lhomme bientôt dans le Seignanx**

A notre demande, Mr Lhomme, conseiller Municipal de St Macaire (33) viendra faire une **conférence le 24 janvier** prochain à Ondres, Salle Capranie. Inscrivez dès à présent cette date dans vos agendas et parlez-en autour de vous.

## 2 – Dossier Les scories de l'Atlantique

Malgré l'arrêté préfectoral en vigueur (Interdiction réitéré au contrevenant par la DREAL le 28 septembre dernier) dans l'illégalité la plus totale, une activité continue avec des entrées/sorties de camions NON bâchés. Par ailleurs et aussi incroyable que cela puisse paraître, l'exploitant a obtenu en septembre, de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), une Autorisation de Mise sur le Marché de ses produits et ce malgré la détection par les services de la DREAL d'un taux de plomb trop élevé et malgré l'arrêté préfectoral de suspension d'activité !!!!!

Manque de compétences ? Manque de contrôle ? Manque de communication entre les services ?

Nous savons aussi que deux arrêtés préfectoraux sont en préparation :

a- Un arrêté préfectoral de réalisation d'un diagnostic environnemental avec relevés d'échantillons sur tout le site par un laboratoire.

b- Un arrêté préfectoral d'évacuation des déchets, afin d'encadrer la façon dont l'exploitant va évacuer le site

N'hésitez pas à respecter la Loi, d'autres se chargent de rétablir la balance en ne la respectant pas.



## 3 – Dossier de ZAC des 3 Fontaines – Ondres

Situé à l'est du bourg actuel de Ondres, le projet de la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) des Trois Fontaines, a été présentée comme réalisation d'une zone d'habitat mixte comprenant **465 logements**, dont des logements sociaux sur 12 hectares lors de la DUP du 16/11/2013.

L'appellation ZAC a fait place à une appellation d'Eco-quartier, (réunion publique du 19 Septembre 2016) avec désormais 500 **logements**, (dont 30 % en locatif social, 15 % en accession sociale et 15 % en prix maîtrisés). Par ailleurs ce quartier disposera d'un tiers d'espaces publics.

La construction devrait durer 6 ans avec l'arrivée des 1<sup>ers</sup> habitants : d'ici environ 3 ans.

Nous vous invitons à vous familiariser avec ce projet en allant lire le résumé plus complet sur :

<http://club.quomodo.com/lesriverainsduseignanx/dossiers-2016/zac-les-3-fontaines-ondres-.html>

Et en particulier :

- Les dernières modifications concernant l'écoulement des eaux pluviales.
- La future voie verte (environ 950 mètres de linéaire), entre la ZAC et le centre bourg
- Le plan des voies de circulation à l'intérieur de la ZAC (environ 730 mètres linéaires)
- Le projet d'ensemble des différentes réalisations : bâtiments, espaces verts, voirie, bassins de rétention, etc.. Selon les zones, on trouve des logements individuels de type R + 1 (îlots S6, S3 et S8) et des résidences de type R+2, voire R+3 (îlots S1, S2, S8, S7, S9, S11, N1, N2)
- les noues paysagères destinées à l'évacuation des eaux de ruissellement vers les bassins de rétention,
- les aires de stationnement aériennes (principalement pour les logements de type individuel, les parkings pour les autres résidences étant pour la plupart semi-enterrés sous les résidences.),
- les pistes cyclables et voies mixtes (la volonté de la commune et des aménageurs étant de limiter au maximum la circulation automobile à l'intérieur de la zone)
- la trame verte (espaces verts, noues, etc..) : environ 4,2 hectares soit 34,6 % de la ZAC.

L'appellation Eco-Quartier, exige le respect d'un cahier des charges précis. (Voir : <http://www.logement.gouv.fr/les-ecoquartiers>). Nous allons donc demander à la Mairie de Ondres, un rendez-vous pour savoir comment cette démarche va être mise en place par la Mairie et en particulier :

- Respect des 3 piliers des Eco-quartier : économique (pertinence du montage financier), Pérennité du projet, Volets environnemental et social/sociétal.
- Gestion du surplus de trafic routier considérable sur la RD 26
- Contrôle du chantier à nuisances réduite sur les 6 ans
- Passage d'un huissier, aux frais du lotisseur, pour faire un état des lieux des résidences riveraines avant début des travaux (la SATEL nous a bien confirmé que c'était l'usage)

Que ce soit dans le cadre de cet aménagement ou de celui du centre-ville de St Martin de Seignanx, des rendez-vous vont être demandés aux maires des communes concernées. Si vous avez des questions, des problématiques particulières n'hésitez pas à nous les faire remonter rapidement.



#### 4 – Dossier LGV

Plus d'infos : <http://club.quomodo.com/lesriverainsduseignanx/dossiers-2016/ligne-a-grande-vitesse-lgv-/infos-novembre-2016.html>

#### **28/09/16: Sénat - Contrôle budgétaire/Financement des Infrastructures de Transport/ Pdt Mme M. André Rapporteur spécial – Mme Marie-Hélène Des Esgaulx - Extraits choisis :**

- "Plus inquiétant, nous avons pu constater, .... Que les coûts de construction présentés dans ces études étaient sous-estimés en moyenne de 10 % à 20 %. En outre, si les estimations des trafics routiers étaient généralement réalistes, celles des trafics ferroviaires étaient en moyenne inférieures de 27 % aux prévisions..."

- "C'est pourquoi nous souhaitons que soit systématiquement privilégiée la fourchette basse des hypothèses de trafic et la fourchette haute des coûts de construction..."

- "... Notre groupe de travail a été alerté sur le caractère très tardif de la recherche de financements des infrastructures de transport et sur l'absence fréquente d'études de soutenabilité budgétaire..."

- "... il est indispensable de dégager 1 à 2 milliards d'euros supplémentaires en faveur du renouvellement des lignes structurantes de notre réseau ferré..."

"Si l'État est confronté à une situation budgétaire difficile, que dire de SNCF-Réseau ? L'entreprise porte aujourd'hui une dette de 44 milliards d'euros, dont les intérêts viennent grever ses finances de 1,2 milliard € par an..."

- "La loi du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire a instauré une « règle d'or », selon laquelle SNCF-Réseau ne peut financer de nouveau projet d'investissement qu'à la condition de respecter un certain ratio d'endettement. Toutefois, **le décret d'application fixant ce ratio se fait toujours attendre**

#### **05/10/16: Congrès National des Parcs Naturels Régionaux: "Une autre vie s'invente ici"..... sans LGV !**

Le CADE et d'es associations de Gironde et des Landes opposées au projet de LGV Bordeaux-Dax et Bordeaux-Toulouse ont alerté sur les conséquences désastreuses que la réalisation de cette infrastructure entraînerait sur les patrimoines naturels, culturels et paysagers du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne : Plus de 10 communes du Parc traversées, 8 zones Natura 2000 impactées, des centaines d'hectares de terres agricoles et forestières artificialisées.

#### **05/10/16: Conférence de Presse du CADE: "Y a-t-il une stratégie en matière d'infrastructures de transport au sommet de l'Etat ?**

Le CADE a rappelé le déroulé des contradictions du dossier LGV et des éléments à charge :

- Critiques de la **Cour des comptes & des Commissions Gouvernementales**
- Dettes de 44Mds d'€ de dettes de SNCF Réseaux
- Signature de la DUP Poitiers-Limoges annulée par le Conseil d'Etat pour absence de financement
- Signature de la DUP GPSO (Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Dax) sans proposition de financement
- Promesse de signature du tronçon Montpellier-Perpignan (toujours dans les mêmes conditions ?)
- Proposition (Alain Vidalies) d'un plan de financement avec partenariat public-public nourris d'un prêt sur 4 générations (100 ans) complétés par des fonds issus de la R. de Chine.

#### **26/10/16 : Parlement Européen de Strasbourg : Sentence du Tribunal Permanent des Peuples - Lutte contre les GPII**

Le CADE ainsi que d'autres associations Européennes de défense de l'Environnement et des droits des Citoyens a déposé officiellement auprès des institutions européennes la **Sentence du Tribunal Permanent des peuples** qui condamne l'Union Européenne, l'Italie et la France, pour avoir violé les droits fondamentaux des citoyens dans de nombreux projets inutiles et imposés notamment - GPII, FERROVIAIRE- Tribunal Permanent des peuples



#### **Recours en Conseil d'Etat**

Le CADE a participé activement à l'élaboration du recours présenté par les Amis de la Terre des Landes et trois propriétaires landais expropriés. Ce recours au Conseil d'Etat a été déposé par Maître Cofflard, avocat à la Cour de Paris, le 1er août dernier.)

### **Fréquentations des gares du pays basque : bilan**

Documents publiés par la CCI de Bayonne : La fréquentation des gares du Pays Basque est en baisse avec 93 112 passagers de moins par rapport à 2014 pour un total de 1 337437 passagers. Il s'agit de la 4ème année consécutive de baisse et correspond par rapport à 2011 à une baisse de 18,6% de la fréquentation.

Plus d'infos : <http://www.cade-environnement.org/files/2016/10/fréquentation-des-lignes-et-pseudo-saturation.pptx>

### **SNCF RÉSEAU NE FINANCERA PLUS LES LGV !**

Article paru dans le portail des transports publics et de la mobilité MOBILICITE.

"On ne fait plus financer par Réseau (...) la construction de lignes nouvelles", a annoncé le secrétaire d'État aux Transports Alain Vidalies le 5 octobre 2016 lors de son audition par la Commission de l'aménagement du territoire du Sénat. Quid des LGV en gestation ? "Soit on trouvera une autre solution, soit ça ne se fera pas", a-t-il insisté.

Plus d'infos : <http://www.mobilicites.com/011-5467-L-Etat-se-rattrape-SNCF-Reseau-ne-financera-plus-les-LGV.html>

### **Présidentielle :**

Une demande de confirmation du positionnement des représentants locaux des partis pour la Présidentielle va être envoyée par le CADE

## **5 - Dossiers Déplacements & Routes**

### **Dossier ASF**

Un rdv est organisé avec les ASF pour le 29 novembre à venir. Nous aborderons les bassins, les derniers ajouts de protections phoniques, l'aire de co-voiturage au regard de l'échangeur de Ondres.

Un courrier a été envoyé à nos élus et autres représentants locaux quant à l'aménagement d'une nouvelle Entrée/Sortie en lien avec les projets énoncés par Alain Vidalies et surtout en rapport avec nos besoins urgents dans notre secteur, Porte Nord de Bayonne et zone d'expansion urbaine rapide.

Voir : [http://f3.quomodo.com/44B14931/uploads/139/A63\\_rocade\\_courrier%20elus%20locaux%2011.2016.pdf](http://f3.quomodo.com/44B14931/uploads/139/A63_rocade_courrier%20elus%20locaux%2011.2016.pdf)

### **Dossier : Amélioration des conditions de circulation RD81 à Tarnos**

Devant le peu de réactivité de la Mairie de Tarnos, un nouveau courrier leur a été envoyé.

Voir : <http://f3.quomodo.com/44B14931/uploads/107/Relance%20mairie%20Tarnos%20RD%20181%20-%202001.10.16.pdf>

### **Route de Northon :**

Celle-ci est désormais ouverte au niveau des 2 rond points, réduisant ainsi les temps d'accès aux RD810 et 817 en passant par la RD85.

Les camions peuvent aussi l'emprunter pour desservir la Zone de Souspesse sans passer par les Centres Bourgs.

Comme nous l'avions demandé, le Maire a limité la vitesse à 70km/h. Nous l'en remercions.

Il reste encore quelques petits travaux d'accotement et autres à terminer.